

123

Commission permanente

Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. SOHIER

50097

17 - Agriculture

Comices agricoles 2024

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme FAILLÉ (pas de pouvoir donné), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 21 mars 2024 relative à l'approbation du budget primitif ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine octroie régulièrement une aide financière aux organisateur.rices de comices agricoles sur le territoire breillien.

Huit comices ont bénéficié d'une aide financière de 500 euros chacun, attribuée lors de la Commission permanente du 16 septembre 2024. Deux nouveaux comices sollicitent le soutien du Département :

DATE	CANTON	LIEU DE LA MANIFESTATION
31 août 2024	MONTAUBAN DE BRETAGNE	SAINT PERN
07 septembre 2024	COUESNON	NOYAL SOUS BAZOUGES

Les crédits seront réservés sur l'imputation budgétaire 65-6312-65748 - P431 pour un montant global de 1 000 euros.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 000 euros, soit 500 euros à chacune des deux structures organisatrices de comices agricoles cantonaux présentées ci-dessus et dont le détail figure en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution des ces subventions.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. BOHANNE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242921

Pour extrait conforme